



DÉCLARATION LIMINAIRE – CDAS 18 MARS 2021

Monsieur le Président,

L'action sociale au Ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance, c'est quoi ?

Notamment l'accès à la restauration collective ou individuelle (titre-restaurant), les prêts et aides au logement, les aides financières, les centres de vacances, les colonies, les crédits locaux des CDAS (arbre de Noël, sorties, places en crèche...), le CESH 6/12 ans pour garde d'enfant (chèque emploi service universel) et les consultations auprès d'assistant(e)s de service social.

Mais ce sont aussi des femmes et des hommes qui travaillent dans les délégations départementales, dont les métiers sont menacés.

Depuis plusieurs années, le budget dédié aux différentes prestations d'action sociale est en baisse et les personnels voient leurs effectifs se réduire et leurs conditions de travail se dégrader.

Dans un contexte économique de baisse du pouvoir d'achat, de blocage du point d'indice depuis plus de 10 ans, de réduction des plans de promotion, **les agents ont de plus en plus recours à l'Action Sociale.**

Loin de ces considérations, le Secrétariat Général veut tout faire disparaître.

La version officielle est « pour innover et moderniser » et « accompagner l'évolution des services » !
La vérité est beaucoup plus sordide, faire des économies budgétaires sur le dos des agents.

Solidaires Finances Publiques ne peut accepter la disparition de notre Action Sociale.

Nous déclarons :

NON à la disparition du réseau départemental d'action sociale,

NON à la vente des résidences EPAF

NON à la baisse des budgets de l'action sociale.

Nous réaffirmons notre attachement à un réseau de proximité de l'Action Sociale afin d'assurer l'accès à l'intégralité des aides et prestations, pour tous les agents du Ministère, quelle que soit leur situation professionnelle, personnelle ou géographique.